

COMMENT PRENDRE OU RENOUELER MA LICENCE COMPÉTITION ?

Conformément aux nouvelles dispositions du code du sport relatives au certificat médical, modifiées en 2016, voici la procédure à suivre pour 2019 pour prendre ou renouveler la Licence Fédérale de Compétition 2019.

La durée de validité d'un certificat médical est d'un an (à compter de la date de délivrance du certificat par le médecin).

Les cavaliers qui disposaient une Licence Fédérale de Compétition 2018 et dont le certificat est toujours dans son année de validité pourront voir leur CM repris en compte automatiquement pour valider une LFC 2018 (Amateur ou Pro restant à saisir).

Pour les cavaliers mineurs une autorisation parentale devra être fournie chaque année pour que la LFC soit validée.

COMMENT OBTENIR L'IMPRIMÉ DU CERTIFICAT MÉDICAL ?

Il vous suffit de vous connecter sur www.ffe.com, accès FFE Club SIF à l'aide de votre numéro de licence et de votre code SIF. Cliquez dans **Ma licence FFE - Imprimer mon formulaire de certificat médical**.

Le formulaire pré-rempli :
Pour réduire les délais de traitement et faciliter la validation de vos fichiers, nous vous recommandons l'utilisation du document disponible sur la fiche licence : le *formulaire de certificat médical et d'autorisation parentale*.
[Télécharger le formulaire pré-rempli](#)

 Saisissez un numéro de licence valide pour accéder au formulaire

Une fois le formulaire dûment complété, le *certificat médical signé* par le médecin et/ou l'*autorisation parentale signée* par les parents, scannez-le et déposez-le ci-dessous.



OÙ ET COMMENT DÉPOSER MON CERTIFICAT MÉDICAL - VÉRIFIER MON ENREGISTREMENT

Vous avez la possibilité de déposer sur internet les documents de validation de licence compétition sous forme de fichier scanné depuis la rubrique « Dépôt de CM ».